

LICENCE

Agriculture biologique

N° FRBIO10041

SGS

Valable du 01/09/07 au 31/05/08

SGS ICS, sise 191 avenue Aristide Briand – 94237 CACHAN – France, organisme certificateur de produits issus de l'agriculture biologique agréé par le Ministère de l'Economie et le Ministère de l'Agriculture sous le N° FR-AB 11 et accrédité par le COFRAC,

atteste que l'opérateur :

EXAFLO
10 rue de Chevilly - ZA de la Cerisaie Nord
94260 FRESNES

S'est engagé à respecter les règles de production, de transformation, d'importation et de stockage de produits conformes aux règles de l'agriculture biologique définies par le règlement CE 2092/91 modifié du 24 juin 1991 et par le cahier des charges homologué par l'arrêté interministériel du 28 août 2000.

L'opérateur sus cité est soumis au plan de contrôle de SGS ICS concernant les produits conformes au mode de production biologique durant toute la période de validité de la présente licence.

Fait à Cachan, le 19/12/2007
Le directeur Certification
Mme Marielle BOSTEAU



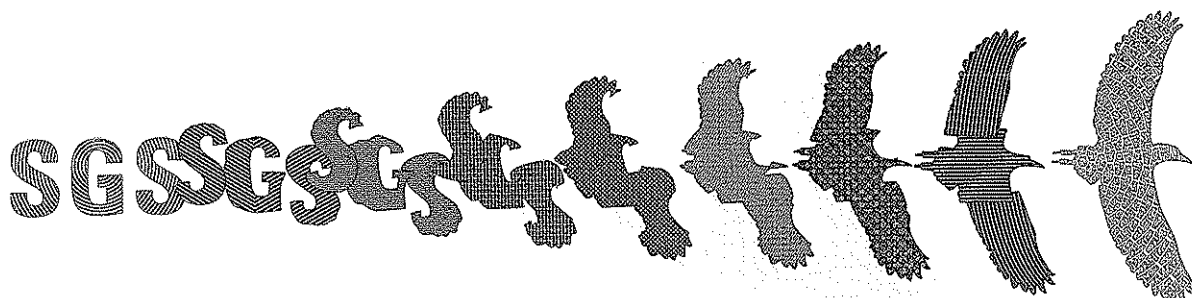
Les produits certifiés figurent sur un ou plusieurs certificats.
La licence doit être accompagnée du ou des certificats correspondants afin de garantir la conformité des produits commercialisés.

Seule la licence originale est valable.

cofrac

**CERTIFICATION
DE PRODUITS
AGRICOLÉS &
ALIMENTAIRES**

ACCREDITATION
N° 7-0019/98
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



CERTIFICAT

Agriculture biologique

N° FRBIO10041/1

SGS

Valable du 01/09/07 au 31/05/08

SGS ICS, sise 191 avenue Aristide Briand – 94237 CACHAN – France, organisme certificateur de produits issus de l'agriculture biologique agréé par le Ministère de l'Economie et le Ministère de l'Agriculture sous le N° FR-AB 11 et accrédité par le COFRAC,

atteste que l'opérateur :

EXAFLOR
10 rue de Chevilly - ZA de la Cerisaie Nord
94260 FRESNES

respecte les règles de production biologique en vigueur concernant les produits agricoles et denrées alimentaires suivants :

Produits issus de l'agriculture biologique (>95%)

Huiles essentielles (à destination alimentaire)
Huiles végétales (à destination alimentaire)
Hydrolats (à destination alimentaire)
Macérats huileux (à destination alimentaire)

cofrac

**CERTIFICATION
DE PRODUITS
AGRIQUES &
ALIMENTAIRES**

ACCREDITATION
N° 7-0019/98
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'opérateur sus cité est soumis au plan de contrôle de SGS ICS concernant les produits conformes au mode de production biologique pendant toute la durée de validité du présent certificat.

Fait à Cachan, le 19/12/2007
Le Directeur Certification
Mme Marielle BOSTEAU

Le certificat doit être accompagné de la licence correspondante afin de garantir la conformité des produits commercialisés.

Seul le certificat original est valable.

